

Notice concernant les leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API)

Rôle de ce document

Le présent document a pour objectif de préciser le cadre de cet enseignement et de donner des principes généraux et les intentions. Pour son application dans les classes, il offre des variantes, propose des pistes, en évitant dans la mesure du possible les obligations et les tracasseries administratives.

Intentions

Les leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API) permettent aux élèves de définir des priorités individuelles dans les domaines des langues (français, allemand) et des mathématiques pour consolider et approfondir les exigences de base ainsi que pour développer des compétences. Les leçons API servent également à préparer l'accès au futur champ professionnel ou le passage vers une école du secondaire II.



Il s'agit en premier lieu de chercher à combler les lacunes les plus évidentes de l'élève, de lui permettre d'atteindre au moins les attentes fondamentales décrites dans le PER, de surmonter les difficultés pénalisantes pour la suite de l'apprentissage.

En s'appuyant sur la préparation au choix professionnel (PCP), l'élève peut également déterminer quels sont ses besoins spécifiques lui permettant de réussir le passage vers une formation professionnelle et / ou une école du secondaire II.

Il est également utile de préparer l'élève à entrer dans une nouvelle matière, afin qu'il se sente à l'aise dès le départ en anticipant les éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer, en le faisant réviser des connaissances nécessaires pour aborder cette matière et en lui apprenant à s'organiser, à utiliser des techniques d'apprentissage (apprendre à apprendre).

Objectifs spécifiques

Les objectifs sont déterminés en fonction des besoins individuels des élèves et des objectifs qu'ils se fixent (voir les principes pédagogiques).

Principes pédagogiques et méthodologiques

Dans la mesure du possible, l'accompagnement de l'élève est individualisé ou organisé en sous-groupes. Il tient compte du profil d'apprentissage de l'élève, il exploite ses capacités transversales telles que décrites dans le PER.

Un accompagnement du type feuille de route (complétée éventuellement par un portfolio) recensant les objectifs de départ et les moyens mis en œuvre pour les atteindre peut être une aide précieuse. Cela favorisera l'autonomie de l'élève face à son apprentissage.

Lors des leçons API, les groupes d'élèves étant hétérogènes, il sera conseillé de travailler par plan de travail individualisé.

Ce cours ne vise pas à rattraper le retard pris par l'enseignant dans son programme annuel.

Evaluation

Les objectifs de cet enseignement sont de remédier aux lacunes et aux difficultés de l'élève ou de lui proposer un travail d'approfondissement. Il n'est de ce fait pas judicieux d'évaluer sommativement cet enseignement. Un suivi de l'élève sera fait à l'aide d'une feuille de route ou d'un portfolio.

Modalités d'organisation

Pour les leçons API, il existe plusieurs formes d'organisation. Dans les grandes écoles, par exemple, les leçons d'approfondissements et prolongements individuels (API) sont proposées par année scolaire et par discipline. Dans les petites écoles, il est possible de regrouper les élèves d'années différentes (9^e, 10^e et 11^e) au sein d'une discipline ou des disciplines.

Les cours doivent être organisés de telle manière que les élèves aient la possibilité d'atteindre au moins les exigences de base selon les attentes fondamentales décrites dans le PER.

Orientation des élèves, constitution des groupes

L'intention des leçons API est de permettre à l'élève de définir ses priorités dans les domaines des langues (français, allemand) et des mathématiques pour consolider et approfondir les exigences de base et pour développer ses compétences. Ceci lui permettra d'optimiser ses chances pour la transition vers son parcours d'apprentissage professionnel ou vers une école du secondaire II.

Dans ce but, l'élève détermine la ou les disciplines qu'il désire approfondir et définit, avec l'enseignant de la ou des disciplines choisies, les objectifs visés.

Le ou les choix retenus sont communiqués aux parents avec la possibilité de prendre position. D'éventuelles demandes de parents à propos de réorientation, par exemple pour des choix professionnels, particulièrement en 11^e, peuvent être prises en compte.

Prise en charge des élèves, communication des besoins (quelques propositions)

L'enseignant-e de français/mathématiques/allemand informe l'enseignant-e chargé-e de l'enseignement API de l'état d'avancement de l'élève, en proposant par exemple:

- une liste d'objectifs, atteints ou non, si elle est disponible,
- un profil d'apprentissage, mentionnant les points forts, les lacunes ou les points faibles,
- un test bilan éventuel de fin d'année,
- des exemples de travaux récents,
- ...

Lors du passage de l'école primaire à l'école secondaire, des propositions concernant le choix de la discipline doivent également être faites par l'enseignant de 8^e année. Ces propositions seront transmises à l'école secondaire au début du 2^e semestre de 8^e année.

Août 2019